

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER REGIONALE MASCULINE 2 (RM2)

POULE A	POULE B	POULE C
LAMBERSART JF - 2	BASKET CLUB LILLERS	ASCC MARGNY - 2
RONCQ US - 2	ESSM LE PORTEL - 2	BC ST MICHEL
SANTES BB	AS HESDIGNEUL-HESDIN L'ABBE	PALS ATHLETIC CLUB GUISE
TOURCOING IC	SO MARITIME BOULOGNE - 2	ASG GAUCHY
WAMBRECHIES J	A PAUL BERT OUTREAU - 1	IE - CTC CHAUNY - ST QUENTIN - 2
BC LESQUIN - 1	BASKET CLUB ARDRES - 2	ONNAING JA
NEUVILLE EN FERRAIN PP - 2	O GRANDE SYNTHES BASKET - 2	CARNIERES BC - 1
TEMPLEUVE LP - 1	LONGUENESSE BC	PROVILLE BASKET
WATTRELOS BC - 1	USO BRUAY LABUISSIERE - 2	AULNOY VALENCIENNES S
BEUVRAGES USM - 2	FOYER LAIQUE ECAULT	LOUVROIL ASG
OSTREVENT BB EAA MONCHECOURT	BBC COULOGNE - 1	UNION SPORTIVE DE BOVES BB - 1
LILLE METROPOLE BASKET CLUBS - 2	ES HENIN BEAUMONT BB	ORCHESIEN BC - 3

PREAMBULE

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux de la LR HDF, les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par la Ligue Régionale Hauts de France.

Le championnat d'excellence régionale est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B. ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus.

La non-observation de ces obligations donnera lieu à l'ouverture d'une enquête par la commission régionale des compétitions. Les conclusions seront communiquées pour information au Bureau de la Ligue. Les sanctions pourront aller de l'exclusion du championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du championnat, ce qui entraîne la descente automatique en fin de saison.

Dans ses championnats, la Ligue se réserve le droit de refuser l'inscription ou de disqualifier une association non en règle.

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE

Le championnat RM2 comporte 36 équipes qui forment 3 poules de 12 pour la saison 2025 / 2026.

Le championnat RM2 2025/2026 se joue en 22 rencontres Aller / Retour.

Pour chaque poule, un classement général est établi de 1 à 12.

4 montées sont prévues en PNM :

Les premiers de chacune de ces poules accèdent à la PNM et disputent en un regroupement d'une journée le Titre de Champion Régional RM2 des Hauts de France.

Les deuxièmes et troisièmes de chacune de ces poules se disputent la quatrième montée de la façon suivante :

- 1 : Rencontres en Aller/Retour (Aller 3A/2B, 3B/2C, 3C/2A et Retour 2B/3A, 2C/3B, 2A/3C)
- 2 : Les vainqueurs se rencontrent lors d'un tournoi à trois dont le vainqueur accède aussi à la PNM.

6 descentes en RM3 sont prévues :

Les 2 derniers de chaque poule descendent en RM3.

En fonction des descentes de NM3, une ou plusieurs équipes supplémentaires de PNM peuvent être amenées à descendre ce qui entraînerait des descentes supplémentaires de RM2 en RM3 (Ranking).

Les places qui resteraient disponibles en RM2, après repêchage, sont accordées à des clubs montants dans l'ordre du classement de RM3 après ranking.

Le remplacement éventuel d'une association en cas de forfait ou de non-engagement est décidé par la commission régionale 5x5. Ce remplacement ne peut intervenir qu'avant la première journée de Championnat.

ARTICLE 2 – REGLES DE PARTICIPATION

Règles de participation autres championnats seniors (inférieurs à la PN)		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximum
	Extérieur	10 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	IC, 1 CASTCTC, 2C, 2CASTCTC, OCT ou OCAST, ICAST, 2CAST (hors CTC)	3
	OC ou OCASTCTC	Sans limite
	ASP	0
Types de licences autorisées (nb minimum)	Joueur du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe	5
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	3
	Orange	3

ARTICLE 3 – FRAIS et DESIGNATIONS DES OFFICIELS

La désignation des arbitres sur ce championnat est confiée à la CRO.

Les frais d'arbitrage seront indemnisés à parts égales entre les clubs, par l'intermédiaire de la caisse de péréquation, gérée par la Ligue Régionale HDF.

ARTICLE 4 – HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres est fixé le samedi à 20h30.

ARTICLE 5 – DUREE DES RENCONTRES et PROLONGATIONS

Les rencontres se disputent en 4 quarts temps de 10 mn séparés par une mi-temps de 10 mn. Les prolongations sont autant de fois 5 mn.

ARTICLE 6 – TAILLE DU BALLON

Le ballon utilisé pour le championnat RM2 est de taille 7.

ARTICLE 7 – FEUILLE DE MARQUE ELECTRONIQUE

Pour ce championnat l'e-Marque est obligatoire sous peine de pénalité prévue selon les dispositions financières.

ARTICLE 8 – TRANSMISSION DES RESULTATS

La transmission des données e-Marque est faite dans les 24h après l'horaire officiel du début de la rencontre.

Toute association sportive ne respectant pas les échéances prévues se verra appliquer les pénalités financières correspondantes prévues dans les dispositions financières.

ARTICLE 9 – DELEGUE CLUB

Le club recevant doit mettre à la disposition des officiels un dirigeant assurant la fonction de délégué de club (cf règlements sportifs généraux – rôle délégué art.36).

Ce délégué sera obligatoirement licencié au club recevant **et en possession de ses droits sportifs**. Il ne pourra exercer aucune autre fonction et devra nécessairement être âgé de 18 ans révolus.

ARTICLE 10 – SALLE

La salle doit répondre aux normes définies dans le règlement fédéral Salles et Terrains pour une homologation de type H1 au moins.

ARTICLE 11 – STATUT DE L'ENTRAINEUR

L'entraîneur d'une équipe évoluant dans ce championnat sera soumis aux règles du statut de l'entraîneur régional (cf. règlement statut entraîneur).